

Texte de Pierre Paquette

Relever les vrais défis

J'ai signé le manifeste «Pour un Québec solidaire » parce que j'ai été choqué de voir que des personnes que j'estime et qui ont une crédibilité certaine, aient pu produire un document « Pour un Québec lucide », truffé de demi vérités, d'arguments d'autorité et de solutions discutables présentées comme des dogmes.

Il faut aussi reconnaître que le ton provocateur et moraliste du manifeste ne permettait pas d'initier un débat serein sur des questions que tout le monde (à gauche comme à droite, souverainiste comme fédéraliste) considère pertinentes (défi démographique, état des finances publiques, concurrence des pays émergents, ...).

Un autre élément m'a amené à m'associer au document « Pour un Québec solidaire », c'est l'utilisation de la dette publique pour tenter d'imposer des choix présentés par les « lucides » comme inéluctables.

Je représentais la CSN avec son président d'alors, Gérald Larose, au Sommet sur l'avenir de l'économie et l'emploi du Québec en 1996. Les finances publiques étaient dans un état de fragilité beaucoup plus grave qu'aujourd'hui et le premier ministre de l'époque, Lucien

Bouchard, travaillait à dégager un consensus social pour l'atteinte du « déficit zéro » dans le contexte de l'après-référendum.

Or, dans le cadre de cet exercice, Norbert Rogrigue, ancien président de la CSN et alors président du Conseil des affaires sociales, avait proposé un Fonds du patrimoine du même type que le Fonds des générations créé par le ministre Audet lors du dernier budget pour rembourser la dette publique du Québec. Cette proposition fut écartée du revers de la main par monsieur Bérard, à l'époque PDG de la Banque nationale, qui nous expliqua que dès que l'équilibre budgétaire serait rétabli, la dette ne serait plus un problème parce que la croissance économique la réduirait par rapport à la richesse collective. De plus, je me rappelle que le ministère des finances avait produit un document démontrant l'inutilité d'un tel fonds. En fin de compte, cette proposition ne fut pas retenue par le Sommet de 1996. « Autre temps, autre mœurs » comme le dit le vieil adage.

Et c'est justement ce qui me questionne : pourquoi ce qui n'était pas un problème alors que le Québec était en déficit, le devient alors que nous équilibrons depuis quelques années, difficilement il est vrai, le budget et qu'il existe aussi une loi anti-déficit.

J'y reviendrai, mais commençons par examiner quelques affirmations de nos « lucides ».

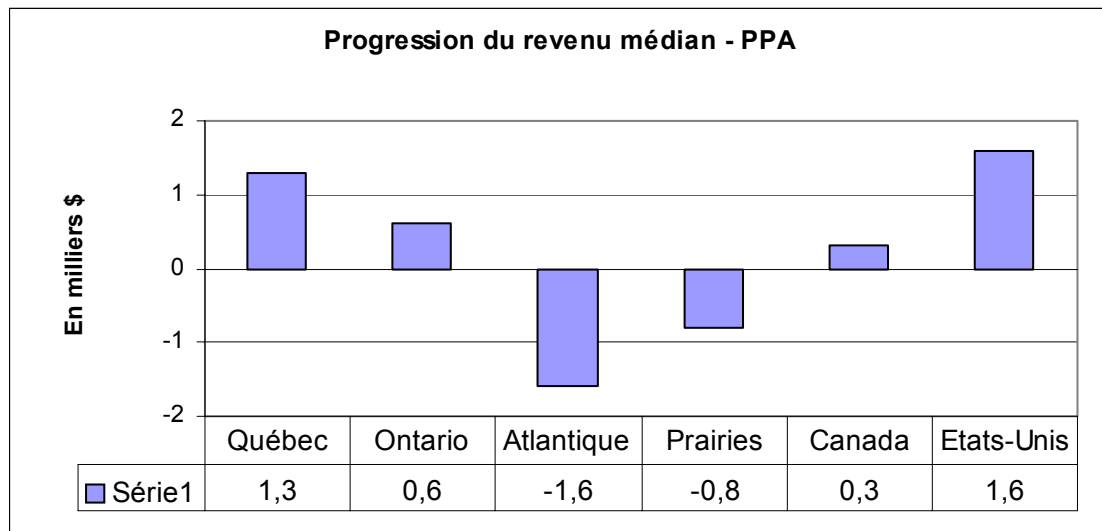
« Au plan du niveau de vie, notamment le Québec fait encore partie des 25 % les moins riches parmi les provinces et les États d'Amérique du nord »

Source : Pour un Québec lucide

Cette affirmation mérite d'être nuancée parce qu'elle ne reflète pas la réalité vécue par la majorité des Québécoises et des Québécois. La dernière étude¹ sur le sujet date de l'année 2000 et analysait l'évolution des revenus de 1974 à 1997. On constate qu'aucune province canadienne ne se trouve parmi les 50 % plus riches juridictions d'Amérique du nord. Le Québec se situe au 5^e rang des provinces canadiennes quant au revenu moyen en parité du pouvoir d'achat (PPA). On observe aussi que c'est au Québec que la progression du revenu médian a été la plus forte de 1974 à 1997 (1300\$) parmi les provinces canadiennes, bien au-dessus de la moyenne canadienne (300\$) et légèrement en deçà de la progression étatsunienne (1600\$).

¹ Statistiques Canada, Canadian Economic Observer, août 2000

Tableau 1



Source : Statistiques Canada, Canadian Economic Observer, août 2000

Lorsque tous les ménages sont classés en ordre de revenu, la médiane indique le revenu du ménage positionné au milieu du classement. Le revenu médian reflète mieux le niveau de vie de la classe moyenne que le revenu moyen. Comme le rappelait l'économiste américain Paul Krugman, lorsque Bill Gates entre dans un bar, le revenu moyen augmente substantiellement sans que le niveau de vie des autres clients en soit amélioré.

Ainsi, si le revenu moyen est plus grand aux États-Unis, le revenu médian des familles québécoises est presque égal (49 891 \$ en 2000)

à celui des familles étatsuniennes (50 673 \$ en 2000). En d'autres termes et contrairement à ce que laisse entendre les « lucides », au plan du niveau de vie, le Québec a une situation comparable à celle des États-Unis.

De plus, le Québec est la région d'Amérique du nord où les revenus sont les moins polarisés et les inégalités les plus faibles. Signalons enfin que le Québec a connu une croissance par habitant plus importante que l'Ontario au cours des huit dernières années.

« ...notre dette publique par habitant était la plus élevée du continent »

Source : Pour un Québec lucide

La dette brute du gouvernement du Québec atteignait 116,6 milliards \$ (31 mars 2005) dont 80,3 milliards \$ sont des emprunts que le gouvernement doit rembourser à des tiers, le reste soit 26,3 milliards \$, représente les engagements de l'État en matière de retraite aux employés du secteur public et parapublic. Même si depuis quelques années ces montants sont comptabilisés, il est clair que les retraites ne sont pas de la dette à proprement dite, puisque ces sommes ne sont pas empruntées et ne portent pas intérêts.

Le gouvernement du Québec a tout de même mis en place un fonds de capitalisation pour minimiser l'impact des prises à la retraite de ses employés. Ce fonds (fonds d'amortissement des régimes de retraite) doit être comptabilisé comme actif pour l'État, c'est pourquoi une mesure plus exacte de l'endettement public est la dette directe qui soustrait de la dette brute les actifs de l'État. La dette directe du Québec atteignait 97,9 milliards une fois soustraient les actifs du gouvernement du Québec.

Lorsqu'on compare la dette nette entre provinces et avec le fédéral, on s'aperçoit que même si la dette publique du Québec est élevée et mérite d'être contrôlée de façon responsable, il n'y a pas lieu de paniquer.

On constate (tableau 2), en effet, que la dette par habitant du Québec est légèrement supérieure à celle de l'Ontario et nettement inférieure à celle du fédéral. Quant aux comparaisons sur la base du rapport entre la dette et le Produit intérieur brute (PIB), une mesure de la richesse collective, on constate qu'au moins deux provinces canadiennes (Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse) sont relativement plus endettées ainsi que le fédéral. Il est donc inexact d'avancer

comme les « lucides » le font que notre dette publique par habitant était la plus élevée du continent.

Tableau 2

Comparaison dette nette (2004-2005)

	Dette/hb	dette/PIB
Québec	12 977	37,4 %
Ontario	11 463	25,7 %
Fédéral	15 398	38,7 %
Terre-Neuve		55,3 %
Nouvelle-Écosse		38,4 %

Source : Institut de la Statistique de Québec

D'autre part, on constate (tableau 3) que le rapport entre la dette nette et le PIB diminue depuis 1998 (l'année de l'atteinte du déficit zéro) de 47,0 % à 37,4% du PIB en 2005, soit une réduction du ratio de 20,4%. On remarque aussi qu'au cours de ces sept ans, la réduction du ratio a été plus importante pour le Québec (20,4%) qu'en Ontario (18,1%).

Tableau 3

Évolution de la dette nette

En % du PIB	1998	2005	réduction
Fédéral	63,5 %	38,7 %	39,1 %
Québec	47,0 %	37,4 %	20,4 %
Ontario	31,4 %	25,7 %	18,1 %
Canada	93,0 %	59,0 %	36,6 %

Source : Ministère des Finances

On nous rétorquera que la réduction a été plus importante au fédéral grâce aux remboursements suite aux surplus systématiquement « imprévus ». On constate que de 1997-1998 à 2004-2005, la diminution de la dette fédérale par rapport au PIB a été de 28,4 points de %. Sur ce résultat, le remboursement de 63 milliards \$ représentait 4,9 points de %, soit moins de 1/5^e de la baisse. Est-ce que cela a valu la peine de réduire les transferts aux

provinces et créer le problème de déséquilibre fiscal ainsi que d'avoir restreint l'accessibilité à l'assurance-emploi ?

On sait qu'aujourd'hui, seulement 4 personnes cotisants sur 10 ont droit à des prestations de l'assurance-emploi ce qui a permis au fédéral de détourner 48 milliards \$(mars 2005), ce qui constitue l'essentiel des surplus « imprévus ». Ces restrictions sont à l'origine d'une partie de l'accroissement des inégalités constatées au Canada depuis la fin des années 1990.

Si le PIB augmente de 1,7% et que l'inflation se situe à 2%, la dette du Québec tombera à 29% du PIB en 2025. Avec le plan du gouvernement Charest, et son fonds des générations, elle atteindra 25% dans 20 ans. La différence vaut-elle la peine de mettre en danger les véritables déterminants de la croissance économique à moyen et long terme?

**« À l'heure actuelle, le gouvernement du Québec consacre
16 % de ses dépenses au service de la dette »**

source : Pour un Québec lucide.

Deux problèmes peuvent découler d'une mauvaise gestion de la dette publique : sa propriété par les étrangers qui amène à des sorties d'actifs et le gonflement des frais d'intérêt qui crée une pression sur les autres missions de l'État.

87 % de la dette fédérale est détenue par des Canadiens, on peut donc faire l'hypothèse que la très grande majorité de la dette québécoise est détenue par des Québécois. Il faut pourtant que le gouvernement du Québec continue les efforts amorcés par Pauline Marois lorsqu'elle était ministre des Finances, pour diversifier les véhicules financiers et augmenter la part de la dette publique détenue par les Québécois et les Québécoises ou les institutions québécoises.

Quant au service de la dette, c'est-à-dire les frais d'intérêt payés sur la dette, on constate que la situation est comparable à celle des autres juridictions et loin du 16 % avancé par nos « lucides ».

Tableau 4

Comparaison du service de la dette (2005)

	Frais G\$	% PIB	% recettes
Québec	6,9	2,57 %	12,9%
Ontario	9,6	1,78 %	12,5%
Fédéral	34,1	2,60 %	17,2%

Par rapport aux recettes totales des deux gouvernements, il n'y a pas une très grande différence entre le Québec (12,9%) et l'Ontario (12,5%) qui sont en meilleure posture que le gouvernement fédéral (17,2%) (tableau4).

Par rapport au PIB, la différence entre le Québec et l'Ontario s'explique par la différence entre la taille des dépenses publiques dans l'ensemble de l'économie. Là aussi, il ne faut pas oublier que la plus grande place de l'État s'accompagne d'une plus grande gamme de services et de programmes².

² Paquette, Pierre, **Fiscalité : Les idées admises et la réalité**, le 29 septembre 2005
Texte disponible sur le site web de Pierre Paquette, www.pierrepaquette.qc.ca

« On a qu'à penser à l'augmentation rapide des dépenses en santé, que nos gouvernements n'arrivent pas à juguler... »

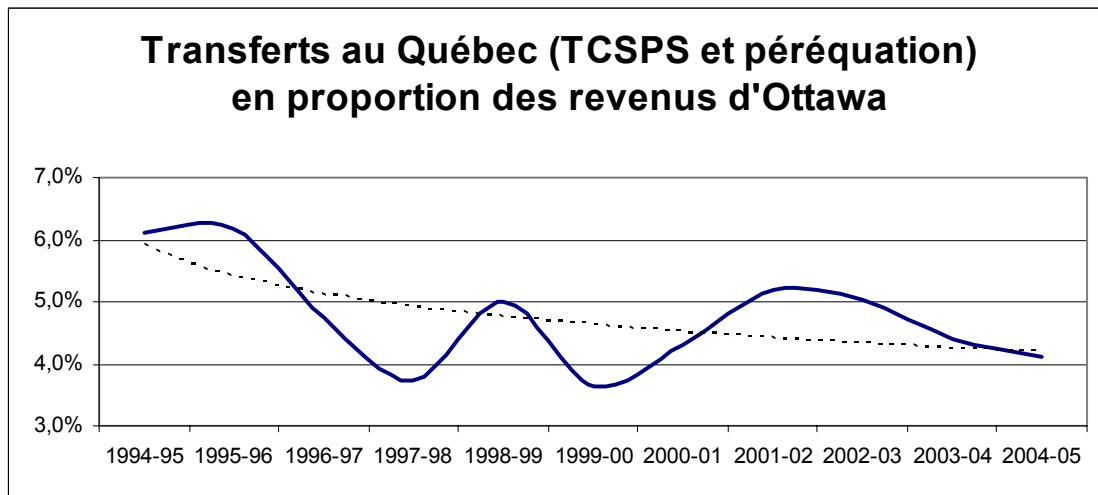
Source : Pour un Québec lucide

Même si la préoccupation concernant l'évolution des dépenses en santé est tout à fait valable, la situation n'est pas aussi périlleuse que ce que les lucides laissent entendre.

La Conference Board a calculé qu'en 2020, les dépenses en santé au Québec atteindraient 40 milliards \$. Il s'agit d'une hausse importante, mais qui ferait passer les dépenses de santé au Québec de 7,4 % à 8,8 % du PIB, dans un contexte de déséquilibre fiscal. Selon le rapport, cette variation provient d'une augmentation annuelle moyenne des coûts de santé de 4,8 % dont moins du quart résulte du vieillissement de la population, l'essentiel provenant de la hausse du prix des médicaments. Rappelons que le choix du fédéral de couper unilatéralement ses transferts aux provinces a des effets bien réels. On sait que la proposition des transferts au Québec par rapport aux revenus d'Ottawa est passée en 1994-1995 d'un peu plus de 6% à 4% en 2004-2005 (tableau 5). Le règlement du déséquilibre fiscal dont le manque à gagner est évalué à 3,9 milliards par année pour le Québec,

atténuerait la hausse des dépenses en santé en proportion des dépenses publiques.

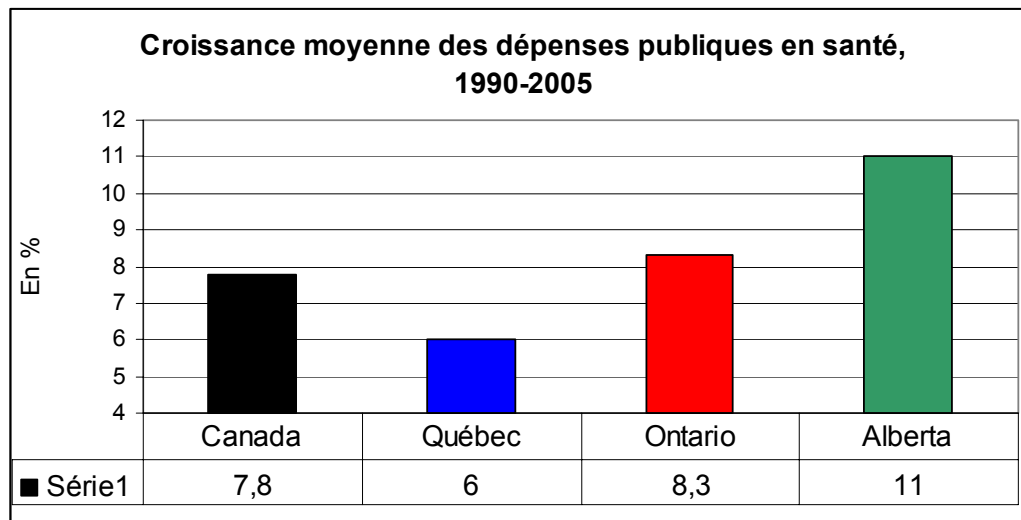
Tableau 5



* TCSPS : transfert canadien pour la santé et les programmes sociaux

Il est vrai que les dépenses publiques en santé du Québec en fonction du PIB sont supérieures à la moyenne canadienne. Mais celles-ci s'en rapprochent de plus en plus, parce que, contrairement à l'affirmation des lucides, la croissance des dépenses en santé québécoise non seulement est contrôlée mais est inférieure à celle de la moyenne canadienne comme le montre le tableau 6.

Tableau 6



Source : Institut canadien d'information sur la santé

**Les « lucides » tombent aussi dans le piège de la
« démographie d'apocalypse ».**

D'abord, constatons que le rapport de dépendance de la population québécoise atteint actuellement son plus bas niveau de l'histoire. Évidemment, l'évolution du rapport de dépendance entre les personnes âgées (65 ans et plus) et la population des actifs est en hausse d'abord lente jusqu'en 2031 puis plus rapide.

Au moins trois aspects doivent être soulignés : le premier élément, c'est le caractère artificiel de l'âge de 65 ans comme seuil de la vieillesse. En utilisant ce critère, on exagère la dépendance bien avant

qu'elle ne soit réelle. Le second, c'est qu'après 65 ans, on est aujourd'hui plus souvent en bonne santé, actif et utile que dépendant au sens usuel du terme. À mesure qu'augmente l'espérance de vie, nous sommes plus jeunes que nos ancêtres à notre âge. Le troisième aspect est la relativisation du lien entre activité productive et les seuils d'âge utilisés en démographie. Si on ne tient pas compte de l'évolution de la relation entre l'activité productive, les différentes formes de retraite et d'emploi ainsi que des allers-retours de la retraite, des études au marché du travail, on exagère les effets du vieillissement.

Il ne faut pas oublier que si l'âge de la retraite s'est effectivement réduit au cours des dernières années, c'est en grande partie sous la pression du sous-emploi, des restructurations dans le secteur public comme privé et des transformations technologiques rapides qui ont dévalué les compétences des travailleurs plus âgés. Qui ne se rappelle les mises à la retraite dans le secteur public et parapublic de plus de 30 000 personnes dans le cadre de l'atteinte du déficit zéro en 1997-1998?

On constate de plus en plus qu'on devient retraité mais on ne le reste plus. « Presque la moitié des quinquagénaires et des sexagénaires qui ont mis fin à leur carrière à plein temps vers la fin des années 1990

étaient de retour au travail deux ans plus tard : parmi les plus jeunes, ceux de 50-54 ans, près de 60% avaient pris un nouvel emploi à plein temps, et seulement 26% ne travaillent pas »³. Il s'agit là d'une tendance généralisée en Amérique du nord à tout le moins.

Pourtant, il faudra pour combler les besoins en main d'œuvre, des politiques flexibles concernant la retraite, le travail, la formation (en particulier chez les travailleurs et les travailleuses adultes) et la conciliation famille-travail. Il est intéressant de remarquer qu'alors que le taux d'activité des femmes baisse dans l'Ouest, il continue de croître au Québec. Parmi les éléments d'explication, Michèle Boisvert signale que « le facteur le plus déterminant expliquant l'écart entre la population active des femmes du Québec et celles de l'Ouest est la différence d'accès à des places en service de garde! La mise en place d'un programme universel de garderie dès 1997 était un choix à la fois social et économique qu'il faut consolider pour l'avenir du Québec »⁴.

Mais comme le rappelle Martine Poulin⁵, « en 2001, 47 % de l'ensemble de la population du Québec était en emploi. Pour que ce ratio soit équivalent en 2026, il faut 3 825 000 personnes sur une

³ Susan A McDaniel, « Politiques sociales, changements économiques et démographiques et vieillissement de la population canadienne : leurs interactions », Cahier québécois de démographie, printemps 2003. p.94

⁴ Michèle Boisvert, « Garderies et pénurie », La Presse, 20 juin 2006

⁵ Martine Poulin, « Pour un Québec lucide: une analyse tronquée des impacts du déclin de la population » La Presse, 28 octobre 2005

population d'environ 8 100 000, soit seulement 140 000 personnes en emploi de plus qu'en 2004 sur un horizon de vingt ans ». C'est peu étant donné que le Québec connaît encore un chômage élevé et une bonne partie du bassin de main d'œuvre potentielle n'est pas utilisée.

Un dernier aspect sur le vieillissement que je veux aborder, c'est l'effet sur les finances publiques de ce phénomène. D'abord, s'il y a environ autant de personnes qui travaillent en 2031 qu'aujourd'hui, il n'y a aucune raison que les revenus de l'État diminuent à moins que les gouvernements baissent délibérément les impôts.

Deuxièmement, une bonne partie des prestations à être versées sont capitalisées ce qui fait que le coût global des retraites sera moindre au Canada et au Québec que dans la plupart des pays industrialisés. Troisièmement, au Québec et au Canada, la fiscalité est très incitative pour l'épargne retraite privée (REER et régimes complémentaires). Ainsi, le Canada (et le Québec) est le pays où les dépenses fiscales en rapport avec la retraite sont les plus élevées et de loin, comme on peut le voir au tableau 7.

Tableau 7

Dépenses fiscales	En % des revenus fiscaux
Allemagne	0,2%
Canada	8,4%
États-Unis	3,8%
Irlande	2,7%
Finlande	1,8%
Espagne	0,1%
Suède	1,3%
Royaume-Uni	3,8%

En 2001, selon la Régie des rentes du Québec, les actifs des Québécoises et des Québécois placés dans les REER équivalaient à 36% du PIB, soit une somme de 83 milliards \$. De plus, les actifs placés dans des régimes de retraite équivalaient à 60% du PIB, soit 139 milliards \$. Au total, ces actifs placés hors de la portée de l'impôt représentaient en 2001, 96% du PIB québécois. Si on fait l'hypothèse que ces actifs seront dépensés et donc imposés et taxés au cours de la retraite à la hauteur de 40%, cela signifie des revenus annuels pour les gouvernements de 5,5 milliards \$ pendant 20 ans!

Cela montre bien que les Canadiens et les Québécois épargnent globalement de façon importante pour leur retraite. Il est aussi vrai que cette épargne est inégalement répartie ce qui pose le problème de la redistribution de la richesse.

L'équité intergénérationnelle : le véritable legs

Osberg rappelle que l'équité entre les générations d'aujourd'hui et celles de demain dépend « du stock d'actifs productifs réels qu'elles recevront en héritage, moins les obligations nettes envers l'étranger »⁶. En effet, ces générations devront combiner leur travail avec les actifs qu'elles recevront selon des choix qu'ils leur appartiendront pour assurer leur bien-être. Les actifs productifs incluent le stock (privé et public) des biens d'équipement et d'infrastructure physique. Mais dans une économie où la production de services domine, il est clair que l'héritage en termes de capital humain, de compétences sociales, de culture et de recherche et développement, ainsi que l'état global de l'environnement seront des éléments déterminants. Le potentiel des générations futures dépendra aussi de la cohésion sociale dont ils hériteront. Ces éléments sont difficilement mesurables mais bien réels, tout le monde en conviendra.

Comme l'écrit Osburg « ...les générations à venir ne nous remercieront sans doute pas si nous ne tentons pas de régler nos problèmes sociaux et que nous leur cédon's une société en pleine désagrégation sociale et

⁶ Lors Osberg, Équité entre les générations--signification et mesure, Les finances publiques et l'équité intergénérationnelle, Statistique Canada, 1995

marquée par la violence et une criminalité endémique, et ce, même si nous leur laissons également un stock de capital plus riche sur le plan des établissements carcéraux »⁷. Ceux qui mettent l'accent sur le remboursement de la dette, comme les lucides, ont tendance à considérer les dépenses publiques comme de la consommation sans effet positif possible sur la croissance. Si on va jusqu'au bout de cette logique, il est bien évident que la taille optimale du secteur public tend à être zéro.

Une comptabilité d'entreprise qui ne prendrait en compte que le passif sans référence à l'actif, serait considérée comme incomplète. C'est pourtant ce que font beaucoup d'idéologues conservateurs. Selon eux, l'endettement public est un fardeau des générations futures.

Au premier abord, ce genre de proposition semble relever du bon sens et je sais que beaucoup de personnes et pas seulement des jeunes, la croient vraie. Lorsqu'on raisonne au niveau d'un pays, d'une nation tout entière, comme le font ceux qui parlent de « génération », il faut alors tenir compte du fait que les créanciers (ceux qui ont payé) et les débiteurs (ceux qui ont emprunté) sont en grande partie de la même « famille ».

⁷ Lors Osberg, Équité entre les générations--signification et mesure, Les finances publiques et l'équité intergénérationnelle, Statistique Canada, p.147, 1995

Il faut aussi se rappeler que celle-ci a une durée de vie pratiquement infinie (parents, enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants...). L'État d'un pays pour financer un déficit budgétaire émet des titres comme les obligations ou les bons du Trésor qui sont achetés par d'autres agents économiques pour qui il s'agit là d'un moyen de placer leur épargne de façon relativement sûre.

Ceux qui ont acquis les titres deviennent des créanciers de l'État et font partie de la même « génération » que ceux qui bénéficient des dépenses à l'origine de cet endettement public. En fait, il s'agit tout simplement d'une redistribution au sein d'une même génération.

Il en est de même pour les générations futures : si celles-ci « héritent » globalement de la dette publique, certains de leurs membres « héritent » aussi des créances correspondantes. Le problème est donc bien plus celui de la répartition des ressources au sein de chaque génération qu'entre générations.

Si par contre une « génération » s'endette auprès d'autres pays, elle utilise plus de ressources qu'elle n'en produit et donc laissera aux

générations qui la suivent une dette (envers d'autres pays) qu'ils devront rembourser.

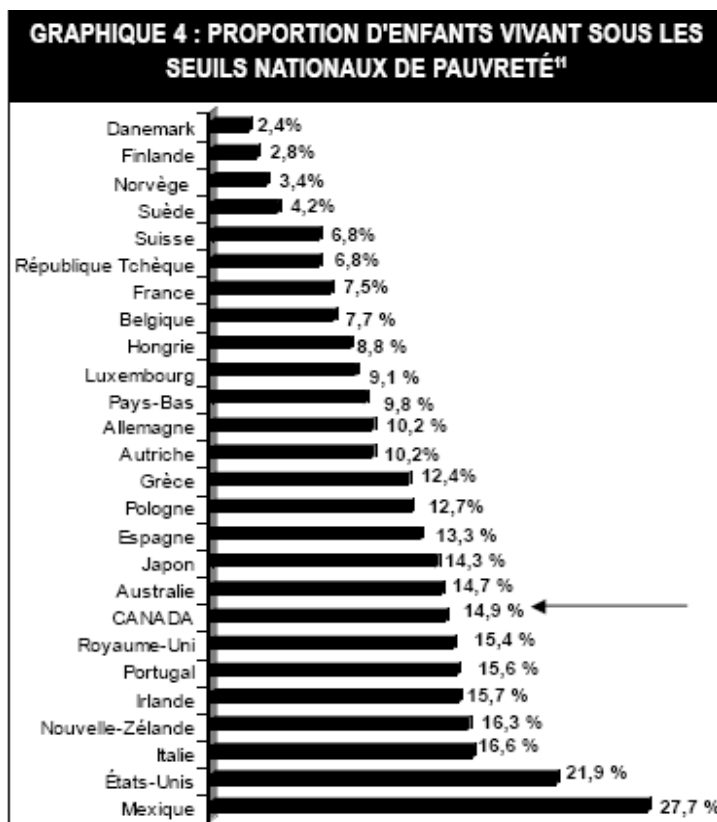
Dans ce cas, on peut dire qu'effectivement, la génération présente, prise dans son ensemble, vit « aux dépens des générations futures » et leur laisse un « fardeau ». C'est le cas des États-Unis qui, depuis le milieu des années 1990, accumulent les déficits budgétaires et commerciaux, année après années.

Il existe pourtant un lien étroit entre l'équité au sein d'une génération et l'équité entre les générations. Les inégalités au sein d'une génération laissent des traces au sein des générations futures. Il est évident qu'un enfant qui vit dans la pauvreté maintenant (parce que ses parents sont pauvres) aura plus tard moins de chance d'accéder à l'éducation supérieure et à des emplois rémunérateurs. De même, un enfant qui n'aurait pas accès facilement aux soins préventifs et curatifs a une plus grande incidence d'avoir des problèmes de santé adulte et cela se répercutera nécessairement sur la santé future de ses enfants.

Or, le Canada fait piètre figure au plan international quant à la pauvreté des enfants, comme le montre le tableau 8 avec une proportion de près de 15% d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté,

soit près d'un enfant sur 6. Parmi les pays riches, le Canada est en queue de peloton, et s'il y a des enfants pauvres, c'est qu'il y a des parents pauvres. Donc refuser de s'attaquer à la pauvreté d'aujourd'hui au nom de l'équité intergénérationnelle est une erreur.

Tableau 8



Source : UNICEF,

« la pauvreté des enfants dans les pays riches, 2005 »

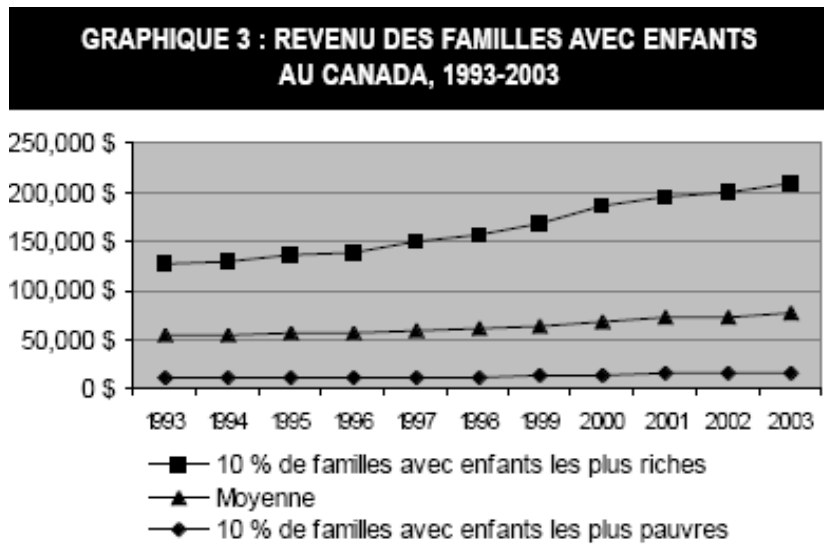
Rapport Innocenti, no 6,

UNICEF

Ce qui est inquiétant, c'est que nous venons de connaître une période de croissance soutenue et que pourtant, les inégalités sociales se sont intensifiées. Selon le Conseil canadien de développement social, en 2003, les 10% des familles avec enfants les plus riches gagnaient 13 dollars pour chaque dollar gagné par les familles les plus pauvres. Il y a dix ans, l'écart de revenu était moins grand : les familles les plus riches gagnaient environ 10 dollars pour chaque dollar gagné par les familles les plus pauvres.

Le graphique suivant illustre parfaitement le fait que la lutte contre la pauvreté ne peut s'appuyer exclusivement sur la croissance économique et l'emploi mais doit comporter des programmes de redistribution des revenus.

Tableau 9



Source : Conseil canadien développement social

C'est une question d'équité pour les générations d'aujourd'hui, mais aussi un moyen d'assurer l'équité intergénérationnelle, beaucoup plus efficace que le remboursement de la dette publique, en particulier à partir du moment où l'équilibre budgétaire assure sa réduction relativement à la richesse collective (PIB).

Certes, il faut adapter l'État et améliorer l'efficacité des dépenses publiques, favoriser la croissance et la cohésion sociale. Dans le contexte, les finances publiques actuelles, rembourser la dette publique signifie investir moins en éducation, dans la recherche, dans les programmes sociaux au risque de diminuer la qualité de la main

d'œuvre et d'insécuriser toute la société. Le risque aujourd'hui est qu'à réduire la dette publique tout en continuant à faire des cadeaux fiscaux aux plus aisés, on en vienne à sacrifier l'avenir de tout le monde.

Investir pour l'État, cela veut dire entre autre dépenser pour élever le niveau d'éducation et de formation de la population, améliorer la santé publique notamment en luttant contre la pauvreté et assurer le développement de tout le territoire. Cela suppose évidemment de construire des écoles, des hôpitaux et des routes (qui sont des investissements au sens comptable), mais surtout de payer le personnel enseignant et médical ainsi que les employés qui entretiennent toutes ces infrastructures (qui sont des dépenses courantes). Opposer ces deux types de dépenses n'a donc pas de sens parce que l'actif de l'État québécois, comme celui de tous les États, c'est la richesse collective qui dépend de la productivité de la main-d'œuvre, donc de sa formation et de sa santé et de l'efficacité des infrastructures, donc de leur entretien. Couper dans les dépenses courantes au moment de récession revient donc à se tirer dans le pied puisque cela revient à hypothéquer les déterminants de la croissance et de la création de la richesse, source des revenus de l'État.

La dette actuelle, c'est-à-dire les déficits accumulés, n'est pas le résultat d'un soi-disant « party des baby-boomers » mais du fait que le Québec a vécu trois récessions en vingt ans donc des problèmes de croissance économique avec leurs effets négatifs sur les rentrées fiscales. De plus, le gouvernement fédéral a coupé des milliards en transfert aux provinces au cours des années '90, ajoutant aux difficultés du gouvernement québécois celle du déséquilibre fiscal.

Il faut se demander dans quelle situation serait le Québec aujourd'hui si on avait sabré davantage que ce qui a été fait. Il faut rappeler que les dépenses publiques de l'ensemble des administrations au Canada sont passées de 49,7% du PIB en 1994 à 39,4 % en 2004. C'est donc dire que les administrations publiques ont dépensé 134 milliards\$ de moins en 2004 que si elles avaient maintenu le niveau de 1994. Pour le Québec, ça représente une baisse de 34 milliards de dépenses publiques par année. Ça explique bien des difficultés de nos réseaux publics. Dans ce contexte, l'enjeu pour diminuer la dette n'est pas de réduire les dépenses publiques mais bien de les rendre plus efficaces.

Pour un terrain d'entente...

Peut-être pourrions-nous trouver un terrain d'entente, les lucides et les solidaires, sur au moins une question fondamentale. Les lucides affirment en effet que le Québec pourrait être beaucoup plus riche. C'est vrai. Je rajouterais que le Québec pourrait aussi être plus solidaire, moins violent, moins pollué et plus libre. Il suffit d'envisager l'avenir autrement, dans un Québec souverain.

Le Québec pourrait être plus riche s'il contrôlait l'ensemble de ses impôts et taxes. Le seul fait d'envoyer des milliards de dollars qui sont dépensés à Ottawa plutôt qu'au Québec suffirait à soutenir mon propos. En matière d'innovation, le Canada fait piètre figure sur la scène internationale avec des dépenses beaucoup trop faibles en recherche et développement en comparaison avec les pays de l'OCDE et contrairement à ce que fait le Québec.

Dans deux secteurs névralgiques de l'économie, le transport et l'énergie, le Canada nuit considérablement au Québec : concentration du transport aérien à Toronto, insuffisance du financement pour les axes routiers (autoroute 30, 50 et 185), les aéroports, les ports, les postes frontaliers désuets, etc; en matière d'énergie, le gouvernement

fédéral a versé des subventions de 66 milliards de dollars à l'industrie des hydrocarbures de l'Alberta, la Saskatchewan, Terre-Neuve, et pour le charbon en Ontario, alors que l'hydroélectricité québécoise n'a pas reçu un sou. Oui, le Québec pourrait être riche, bien plus riche s'il était souverain.

Le Québec pourrait être plus efficacement solidaire si Ottawa acceptait de mettre fin au déséquilibre fiscal, si le gouvernement fédéral cessait de piller la caisse d'assurance-emploi, s'il cessait de pomper l'argent des régions pour le remettre aux grands centres, s'il cessait de priver les personnes âgées et les handicapés de sommes auxquelles ils ont droit en vertu des lois fédérales!

Le Québec pourrait être une société moins violente si les Québécois et les Québécoises faisaient leurs lois, comme tous les pays souverains; si le Canada n'imposait pas une *Loi sur les jeunes contrevenants* dont personne ne veut (ni les policiers, ni les juges, ni les avocats, ni les travailleurs sociaux) au Québec.

Le Québec pourrait être une société moins polluée si nous pouvions, comme État souverain, ratifier le Protocole de Kyoto, nettoyer les sites contaminés par le gouvernement fédéral, préserver les berges du

Saint-Laurent en contrôlant la vitesse des navires sur le fleuve et en évitant les dédoublements et la confusion qui règne dans le domaine environnemental.

Le modèle québécois n'est pas parfait, loin de là. Il nous ressemble. Il évolue, comme nous, au même rythme que nous. Il est sans cesse modifié. Et il atteint ses limites rapidement. Ces limites, ce sont aussi et surtout les limites imposées au Québec par le cadre fédéral canadien. Dans un contexte où nous ne contrôlons ni tous nos impôts, ni toutes nos lois et où notre présence internationale est tellement limitée, le modèle qui est le nôtre a produit des résultats inespérés, qui se comparent très avantageusement avec les modèles ontarien ou albertain préférés par certains.

Maintenant, il est sûrement temps d'aller plus loin et relever les vrais défis.

Pierre Paquette

Économiste et député à la Chambre des communes